

VIII. *Corse.* Les affaires de cette Isle ne sont point encore dans une situation dont la République de Genes puisse se promettre une tranquillité constante. On va le remarquer par ce qui suit.

Charles François Alexandrini, l'un de ceux qui ont contribué à la précédente révolution, s'étant retiré avec sa famille dans l'Eglise de Canaty au Cap Corse, pour se mettre à l'abri de certaines perquisitions qu'on faisoit contre lui, l'Evêque de Nebbio a permis qu'on vint l'enlever, à la priere de Mr. Paul-Jerôme Pallavicini, nouveau Commissaire-Général de la République de Genes dans cette Isle. Il fut d'abord conduit de-là dans le Château de la Bastie. Ses compatriotes irrités de cette action, le redemanderent à cor & à cri, prétendans qu'une telle démarche étoit également injuste & contraire à l'amnistie générale, & que depuis que cette amnistie a été publiée, la conduite qu'a tenuë Alexandrini, n'a été aucunement répréhensible. Sur ces cris on relâcha le prisonnier, qui effectivement a été reconnu innocent, & n'avoir à sa charge aucun des points dont il étoit accusé, dans un examen qu'on en a fait depuis. On procède même actuellement contre ses faux accusateurs.

Cette affaire a été suivie d'une autre encore plus sérieuse, qui est, que le nouveau Commissaire Genoïs ayant envoyé ordre à un Gentilhomme nommé Caltinetto, habitant du Cap-Corse, de venir en personne à la Bastie dans un tems limité, pour y prêter ses réponses sur une accusation d'avoir voulu exciter de nouveaux troubles, celui-ci refusa d'y obéir, en mandant néanmoins à Son Excellence, qu'il n'avoit commis aucun crime; mais que si absolument elle vouloit l'entendre, ce ne seroit que sous un sauf-conduit qu'il se mettroit